



Daniel SCHALCK

Maire

Hôtel de Ville

Place Saint Blaise

78955 Carrières-sous-Poissy

Carrières-sous-Poissy, le 14 novembre 2006

Objet : Bouclage de la francilienne et devenir de Carrières-sous-Poissy

Monsieur le Maire,

Comme vous le savez, le Ministre des Transports, Dominique Perben, a décidé, le 24 octobre dernier, à la suite d'un débat public, de prolonger l'A104 entre Méry-sur-Oise et Orgeval. Il a pour cela choisi le tracé vert.

La déception des milliers d'opposants à cette autoroute est immense.

Le Ministre des transports n'a pas tenu compte des arguments contre l'A104. Il a retenu le tracé par Achères et Carrières-sous-Poissy car celui-ci serait « le meilleur pour desservir les zones d'activités actuelles ou en projet tout en préservant les zones naturelles sensibles ». La priorité a donc été accordée aux entreprises et aux entrepôts plutôt qu'aux habitants, comme nous pouvions le redouter.

Lors des débats, j'ai exprimé publiquement ma position aux riverains et habitants de la commune, notamment lors des réunions publiques du 13 avril et du 17 mai à Carrières-sous-Poissy. Je me suis très clairement prononcé contre le projet de prolongement de l'A104 que je juge inutile et nuisible. Mon opinion n'a pas changé, bien au contraire.

Le tracé vert n'a rien d'écologique. Il va éventrer les villes d'Eragny, Conflans, Achères et Carrières-sous-Poissy. Plus de 100.000 véhicules par jour sont attendus sur cette autoroute mais aussi sur la voirie voisine, engendrant pollution, nuisances sonores et embouteillages. Des milliers de camions en transit international, qui contournaient jusqu'à présent la région parisienne par l'Est, prendront dans quelques années l'A104.

Des arguments forts contre ce tracé avaient pourtant été soulevés lors du débat public. La Plaine d'Achères est située en zone inconstructible en raison du Plan de Prévention des Risques d'Inondation. Aujourd'hui, la ville d'Achères n'a pas le droit de construire dans cette zone, mais demain l'Etat pourra y faire passer une autoroute...

Le coût de cette autoroute sera astronomique.

Il y aura 3 traversées de la Seine sur 20 kilomètres. Une traversée sous fluviale entre Achères et Carrières-sous-Poissy a été ajoutée par le Ministre sans même que l'on sache si cette solution est possible techniquement et le coût qu'elle engendrera.

Aussi, je condamne le principe même du prolongement de l'A104 qui va aboutir à Orgeval, pour former le plus grand échangeur d'Europe, sur une autoroute A13 complètement saturée. D'ores et déjà, le Ministre demande au Conseil Général des Yvelines de prévoir l'élargissement de l'A13 dans la forêt de Marly pour faire face à l'arrivée de 100.000 véhicules supplémentaires. Non seulement, nous subirons les nuisances de l'A104 mais les contribuables yvelinois paieront pour en pallier les conséquences !

En ce qui vous concerne, vous avez fait le choix, à l'issue du débat public et sous la pression des opposants à l'A 104, de vous prononcer, par lettre ouverte en date du 22 mai 2006, contre le tracé rouge. Je vous ai alors fait part de ma satisfaction mais regretté, par courrier en date du 4 juin 2006, votre absence de position concernant le tracé vert, qui menace durablement notre commune, ses habitants et son environnement. Une clarification supplémentaire de votre part s'imposait donc. Elle n'est pas venue. Je le déplore.

Aujourd'hui, je vous invite donc à vous adresser à la population, dans le sens du respect et de la dignité qu'elle est en droit de prétendre de son Maire.

A Carrières, le combat contre le prolongement de l'A104 ne s'achève pas avec la décision du ministre. Les opposants restent plus que jamais unis et mobilisés pour convaincre de l'inutilité du projet. Des élections locales et nationales auront lieu en 2007 et 2008. Ce qu'une majorité a fait, une autre majorité peut le défaire.

Ces réflexions ne sont pas nourries par une position partisane, mais le résultat d'une expérience collective et de la volonté de garantir à chaque habitant un cadre de vie préservé.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Eddie AIT
Conseiller Régional d'Ile-de-France
Membre de la Commission consultative du
Plan Régional pour la Qualité de l'Air